Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 45 (1974)

Heft: 12

Vorwort: Introduction à la première journée

Autor: Cuttat, H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Introduction à la première journée

par M. H. CUTTAT, directeur de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon

Il est apparu au cours des trois premiers stages qui eurent lieu en 1967, 1969 et 1972, que l'importance de l'agriculture, considérée sous l'angle de l'aménagement du territoire allait croissante. Cela n'était pas chose certaine au début des discussions, tant il est vrai que les nécessités de l'aménagement sont apparues tout d'abord sous la pression du développement de grands centres et de complexes industriels. On aurait pu imaginer un aménagement en fonction de cette industrialisation et de cette occupation du terrain, mais les milieux de l'agriculture nous ont très tôt rendus attentifs que, si l'espace était nécessaire au développement des villes, il était l'outil de travail et la base vitale de tout l'élément rural. Cette idée a fait son chemin, et il est heureux de voir maintenant que le projet de loi sur l'aménagement du territoire, qui a passé au Conseil national à une écrasante majorité, fait une place importante au problème agricole.

Le sol est sans doute l'objet de nombreuses convoitises. Convoitises de l'agriculture, bien entendu, parce que c'est son outil de travail, mais convoitises aussi de toutes sortes de milieux dont le développement urbain et l'industrialisation ne sont pas les moindres. Il se trouve que dans le marché du sol, il y a, comme dans d'autres secteurs, une certaine concurrence déloyale. Il arrive en effet que ceux qui ont un impérieux besoin de ce sol n'aient pas les moyens de l'acquérir, et que ceux qui en ont les moyens pourraient imaginer d'autres solutions. En résumé, on peut dire qu'en agriculture, le sol coûte plus cher qu'il ne rapporte, et qu'en construction ou en promotion immobilière, le sol rapporte plus qu'il ne coûte. C'est donc à l'intérieur de cette fourchette qu'il nous faudra trouver des solutions acceptables pour les uns et les autres, et aussi pour le plus grand bien d'un développement harmonieux.

Il y a quelques années, l'ORL publiait une série d'idées directrices ou de thèses, concernant un aménagement possible du territoire national. Il y avait en tout neuf variantes. Il n'est pas nécessaire de les reprendre, mais disons simplement que sur le plan rural, elles offrent deux possibilités à l'agriculture. Quel que soit le développement des métropoles, ou au contraire des centres régionaux, on peut considérer l'agriculture suivant une optique économique (un élément de production), ou la considérer du point de vue environnement (comme un facteur d'entretien du paysage et de protection de la nature). Cette idée du paysan-jardinier était chère à l'ancien ministre Pisani qui avait lancé le mot. Mais ce mot a fait ricochet sur le monde paysan. Les gens n'acceptent pas sans autre d'être mutés en gardiens, costumés ou non, d'un futur parc national. Ils voudraient bien plus mériter leur place au soleil par leur travail, travail qui donne les véritables satisfactions au cours d'une vie.